



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1721

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Corbas**

objet : **Opération d'aménagement sur le site de Corbèges et Tâches - Requalification de la rue des Corbèges - Etudes de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur Thivillier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagonne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1721**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Corbas

objet : **Opération d'aménagement sur le site de Corbèges et Tâches - Requalification de la rue des Corbèges - Etudes de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

1° - Contexte

La zone industrielle Lyon sud-est est la zone d'activité la plus importante de l'agglomération lyonnaise en termes de superficie (1 200 hectares) et d'emplois (21 000 emplois). 900 établissements sont recensés sur l'ensemble de la zone. La ZI Lyon sud-est accueille une part importante des activités logistiques (transport, commerce de gros), industrielles et liées à l'agroalimentaire avec le pôle constitué par le marché de gros et les abattoirs de Corbas.

Ce vaste secteur d'activité économique présente des potentiels d'extension, dans le prolongement des sites industriels de Saint Priest et de Vénissieux. Deux sites d'importance sur la commune de Corbas (Corbèges et Le Carreau) seront le lieu de renforcement du tissu économique pour répondre au manque de foncier et à la demande d'implantation des entreprises sur l'agglomération lyonnaise.

L'objectif de la collectivité est d'ouvrir à l'urbanisation le site de Corbèges et Tâches, situé entre le secteur des Pierres Blanches, le centre de détention et le pôle agroalimentaire de Corbas. Il s'agit des tènements de l'ancienne carrière PERRIER, dont l'activité est aujourd'hui terminée, mais sur lequel subsiste encore, en partie, une activité de tri. La gravière a été remblayée au fil des années.

Le site est accessible depuis le réseau autoroutier, notamment par l'autoroute A 46 et le boulevard urbain sud. Il est attractif en raison de son positionnement dans l'agglomération et de son accessibilité.

Au sud du tènement, la Communauté urbaine de Lyon va implanter la déchèterie de Mions-Corbas, dont l'entrée est prévue après le giratoire, sur le boulevard des Nations.

2° - Projet

L'opération d'aménagement du site de Corbèges et Tâches a été esquissée, en phase amont, dans une étude de cadrage urbain. L'opération est envisagée à long terme, sur l'ensemble du site (29 hectares), avec un phasage en trois tranches opérationnelles.

La Communauté urbaine maîtrise actuellement deux tiers du foncier de l'opération (19 hectares) et le reste du tènement appartient à la famille PERRIER (3 hectares) ainsi qu'à l'entreprise PERRIER (8 hectares).

Le souhait de la collectivité est de réaliser, sur le mandat actuel, la première phase de l'opération, sur un foncier communautaire de 10 hectares, afin de réaliser un parc d'activité économique. L'objectif de la première phase est la création d'un vaste parc Petites et Moyennes Entreprises-Petites et Moyennes Industries (PME-PMI) et d'activités de messagerie (hors logistique) ainsi que la création d'un pôle de service inter-entreprises.

L'opération permettra donc la réalisation :

- d'un parc PME-PMI : bâtiments de type 2/3 activités et 1/3 bureaux avec des surfaces modulables de 250 mètres carrés minimum à la vente ou à la location,
- des plates-formes de messagerie (hors logistique) permettant de desservir le marché local,
- d'une réserve foncière pour construire des bâtiments d'activités clé en main, de 1 000 à 3 000 mètres carrés pour répondre aux besoins des entreprises.

Les voiries de desserte du parc d'activités seront réalisées lors de la phase n° 1 de l'opération d'aménagement. Il s'agit d'un maillage viaire structurant entre la rue des Corbèges et le boulevard des Nations, sur une longueur de 510 mètres linéaires, dans une emprise globale estimée à 14 mètres, afin de permettre la circulation des véhicules, créer du stationnement et des cheminements doux.

En parallèle, la rue des Corbèges qui relie le tissu économique de la zone industrielle Lyon sud-est au réseau autoroutier doit faire l'objet d'une requalification afin d'améliorer les conditions de desserte de la zone industrielle ainsi que la sécurité de cet itinéraire qui supporte également un trafic important, y compris un itinéraire de transport de matières dangereuses.

La rue des Corbèges sera restructurée dans sa totalité (1 200 mètres linéaires), dans une emprise de 17 mètres, afin de répondre aux besoins de desserte de la zone industrielle et d'échanges entre les différents pôles d'activités, tout en intégrant les modes doux et une dimension paysagère qualitative pour le traitement des problématiques environnementales (gestion de l'eau et biodiversité). Le programme de travaux prévoit l'élargissement de la voirie, la création de trottoirs et de stationnements ainsi qu'une bande dédiée aux modes doux. Les aménagements de voirie répondront à une exigence de juste qualité, à coût maîtrisé (ratio de 200 €/mètres carrés, avec un supplément possible pour le compactage dynamique des sols ; la reprise du giratoire de la rue du Petit bois est incluse dans l'enveloppe estimée à 4 400 000 € TTC).

Pour des raisons de cohérence, d'efficacité et d'économie, l'opération de requalification de la rue des Corbèges a été intégrée à l'opération d'urbanisation du site des Corbèges et Tâches afin de mutualiser les phases d'études et des procédures administratives. Seules les phases de consultation des entreprises et de travaux seront dissociées de celles de l'opération d'urbanisation du site de Corbèges et Tâches.

3° - Calendrier prévisionnel de l'opération d'aménagement

Le maître d'œuvre pourrait être désigné au printemps 2011, la consultation d'entreprises de travaux lancée à l'automne 2012 pour des travaux réalisés entre l'automne 2013 et fin 2014.

4° - Coût prévisionnel de l'opération

Suite aux études préalables, le coût global a été évalué à 8,02 M€ TTC.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont chiffrés à 860 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement de l'opération d'aménagement et la maîtrise d'œuvre relative à la réalisation des infrastructures de dessertes du site de Corbèges et Tâches et la requalification de la rue des Corbèges.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme A 1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, territoire entrepreneurial et solidaire, sur l'opération n°2211, pour un montant total de 860 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 210 000 € en 2011,
- 30 000 € en 2012,
- 50 000 € en 2013,
- 250 000 € en 2014,
- 320 000 € en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.